

Questions orales

ON DEMANDE LA NOMINATION D'UN AGENT DE SURVEILLANCE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le premier ministre suppléant voudrait-il bien nous assurer, comme garantie que la probité la plus stricte sera observée à l'avenir, qu'on nommera un agent parlementaire indépendant, qui fera savoir au Parlement, et non pas au gouvernement du jour, si les directives établies n'ont pas été respectées.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député a réclamé l'établissement d'un comité parlementaire. Maintenant, il veut qu'on nomme un agent indépendant. Je me demande bien ce qu'il va demander en troisième lieu?

M. Beatty: Que vous démissionniez!

M. MacEachen: Il semble avoir un certain nombre de propositions à faire. Le premier ministre a déclaré hier qu'il envisageait la possibilité d'améliorer les directives, ou qu'il y réfléchissait, du moins, surtout pour éviter qu'on puisse leur donner des interprétations erronées, comme l'ont fait les députés de l'opposition. Personnellement, je suis d'accord avec tout ce qui aurait de bonnes chances d'inciter les députés à prendre connaissance de ces directives, à les comprendre et à les interpréter d'une façon qui se veut juste et équitable, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, le vice-premier ministre ne convient-il pas que les directives du premier ministre en l'occurrence devaient être suivies à la lettre et qu'un ministre qui les enfreindrait devait démissionner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes revenus là-dessus des milliers de fois depuis deux semaines. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, ni à répondre à la question que l'opposition a posée si fréquemment.

M. Nielsen: Si j'ai posé cette question au vice-premier ministre, c'est simplement parce que les députés aimeraient sûrement savoir ce qu'il entend par une juste interprétation des directives. Selon notre interprétation, à nous, le ministre qui enfreint les directives du premier ministre doit démissionner.

● (1420)

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AUX MINISTRES
SIÉGEANT AU SÉNAT

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre au sujet d'un communiqué faisant état des affaires Andras et Gillespie, ainsi que des observations des sénateurs Olson et Perrault. Puisqu'il est question dans ce communiqué de deux ministres que nous sommes hélas dans l'impossibilité d'interroger parce qu'ils siègent à l'autre endroit, le vice-premier ministre n'estime-t-il pas qu'il doit à la Chambre une explication,

puisque ce sont ces deux ministres qui ont fait une distinction entre l'affaire Andras et l'affaire Gillespie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A ma connaissance, madame le Président, si les ministres en question ont fait une distinction entre ces deux affaires, c'est parce qu'elles sont différentes.

Une voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Elles diffèrent étant donné notamment que ceux qui postulaient l'aide financière n'appartenaient pas à la même catégorie. Dans l'affaire dont parle le député aujourd'hui, il y avait une certaine diversité. Les données n'étant pas les mêmes, les affaires sont donc différentes.

Une voix: C'est pas très fortiche comme réponse.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE CENTRE DE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN DE WINNIPEG—
LES RÉPERCUSSIONS DES MUTATIONS PROJETÉES SUR LES
FAMILLES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière, on lui a demandé si le gouvernement libéral comptait transférer les services du centre de contrôle du trafic aérien de Winnipeg à Edmonton et à Toronto. Voici ce que le ministre a répondu:

On se prépare simplement à reloger temporairement les contrôleurs . . .

Le ministre peut-il nous dire s'il compte faire déménager ces 250 hommes et leurs familles et leur trouver des logements à Edmonton et à Toronto? Que feront-ils de leurs maisons à Winnipeg? Combien de temps travailleront-ils à Edmonton et à Toronto plutôt qu'à Winnipeg? Je voudrais que le ministre explique clairement ce qui arrivera aux familles des 250 contrôleurs parce que cette question les intéresse tout particulièrement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai demandé des renseignements à ce sujet, mais je ne les ai pas encore obtenus. Il s'agit uniquement d'un projet pour l'instant et non pas d'une décision définitive. Si j'ai bonne mémoire, le changement aurait lieu en 1988. De toute évidence, il nous reste encore quelque temps pour réfléchir à la façon de procéder. J'insiste sur le fait que cela ne se fera ni demain, ni le mois prochain, ni le mois suivant.

L'AVENIR DES EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN POSTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je voudrais que le ministre s'en assure en demandant à ses adjoints ce qui en est parce que Winnipeg a souvent été victime de situations de ce genre. Il y a eu par exemple le cas des services de révision d'Air Canada. On nous avait dit que ces services ne seraient pas transférés ailleurs. On nous avait dit que nous aurions un centre de formation aérospatiale. Cela ne s'est pas fait.